



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 20 mars 2025

Publié le 24 mars 2025

Date de la convocation : 11 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le jeudi onze mars à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yvon BONZI, Maire de la commune.

Présents : Yvon BONZI, Rino BENELLI, Mireille BOUCHE, Hervé BRAHIC, Alain CLEMENT, Pierre DELCASSO, Michel DUSSAUD, Pierre JEAN, Madeleine MARTINEZ, Danielle MECA, Annie MERIC, Emmanuelle NITOT, Régine PESENTI, Bernard ROURE, Vincent TAURELLE, Josette VELAY, Luc VEYRAT.

Pouvoirs : Corinne CAPEL à Josette VELAY, Dominique PASQUIER à Hervé BRAHIC, Annie SZUBA à Yvon BONZI, Véronique TERRANA à Madeleine MARTINEZ

Absent : Stéphanie MENEHINI

Secrétaire de séance : Madeleine MARTINEZ

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 heures 30.

Approbation du Procès-verbal du précédent Conseil municipal

Le procès-verbal du 27 février 2025 est approuvé à l'**UNANIMITÉ**.

Points n° 1 à 10 retirés de l'ordre du jour

Compte tenu de contraintes techniques ayant empêché le percepteur d'apporter son visa aux comptes financiers uniques (CFU), il n'est pas possible d'adopter les délibérations relatives aux CFU, aux affectations de résultats et aux budgets.

UNANIMITÉ

Ajout des points n° 15 et 16 à l'ordre du jour

Monsieur le Maire propose l'ajout de deux points à l'ordre du jour :

n°15 - Baptême d'un court de tennis

n°16 - Modification tableau des effectifs : création d'un poste d'adjoint administratif

UNANIMITÉ

1. [M49 - AEP : vote compte financier unique 2024](#)

POINT RETIRE DE L'ORDRE DU JOUR

2. [M49 - AEP : Affectation du résultat 2024](#)

POINT RETIRE DE L'ORDRE DU JOUR

3. [M49 – AEP : Vote du budget primitif 2025](#)

POINT RETIRE DE L'ORDRE DU JOUR

4. [M49 – EU : vote compte financier unique 2024](#)

POINT RETIRE DE L'ORDRE DU JOUR

5. [M49 – EU : Affectation du résultat 2024](#)

POINT RETIRE DE L'ORDRE DU JOUR

6. [M49 – EU : Vote du budget primitif 2025](#)

POINT RETIRE DE L'ORDRE DU JOUR

7. [M57 : vote compte financier unique 2024](#)

POINT RETIRE DE L'ORDRE DU JOUR

8. [M57 : Affectation du résultat 2024](#)

POINT RETIRE DE L'ORDRE DU JOUR

9. [M57 : Vote du budget primitif 2025](#)

POINT RETIRE DE L'ORDRE DU JOUR

10. [M57 Lotissement Les œillets Vote du budget primitif 2025](#)

Monsieur Luc VEYRAT, adjoint délégué aux finances, propose d'adopter le budget primitif du Lotissement Les œillets.

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes à : **1 237 554 €**

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et recettes à : **906 717 €**

UNANIMITE

11. Vote des taux d'imposition communaux 2025

En compensation de la perte de la taxe d'habitation, la commune s'est vue appliquer le taux de foncier bâti du département soit 24,65 % (dernier taux connu) en plus du taux de foncier bâti communal (17,71 %). En fonction du nouveau produit fiscal issu de l'application des taux, un coefficient correcteur a été appliqué.

D'autre part, à partir de 2023 la taxe d'habitation est désormais applicable sur les résidences secondaires selon le taux de taxe d'habitation voté avant sa suppression.

Pour 2025, le conseil municipal vote les taux suivants :

- Foncier bâti = 42,36 %
- Foncier non bâti = 57,57 %
- Taxe d'habitation = 13,64 %

UNANIMITE

12. Demande de subvention au titre du FIPD – projet extension système de vidéo protection

Il est décidé de solliciter l'Etat au titre du dispositif FIPD afin d'obtenir une subvention représentant 30% du projet d'extension du système de vidéo protection qui s'élève à 209 180 € HT.



UNANIMITE

13. CCPU – convention de remboursement charges supplétives – compétence lecture publique et médiathèque

Il est décidé :

- D'approuver la convention de remboursement des charges supplétives avec la CCPU pour l'année 2025 pour un montant de 10 919 euros ;
- D'autorise M. le Maire à signer la convention et tous documents afférents à ce dossier.

UNANIMITE

14. Subvention Association des métiers d'art

Le conseil municipal décide d'accorder une subvention de 1 000 euros à l'association des métiers d'art.

MAJORITE
(5 abstentions)

15. Baptême d'un court de tennis

Vu la demande du club de tennis, il est décidé de nommer le court de tennis central « court Alain MAUMEJEAN » du nom de l'ancien membre actif du club décédé récemment.

UNANIMITE

16. Modification tableau des effectifs : création d'un poste d'adjoint administratif

Il est décidé de créer un emploi non permanent d'adjoint administratif à temps non complet (32h) pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.

UNANIMITE

Fin de séance : 19 heures 15

La secrétaire de séance,
Madeleine MARTINEZ



Le Maire,
Yvon BONZI

